



APPROUVÉ



**Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école des Cœurs-Vaillants,
tenue le mardi 25 octobre 2022, à 19h00, dans la grande salle de l'école.**

Personnes présentes lors de cette assemblée :

Emmanuel Bouchard, représentant des parents
Mathieu Bujold, représentant des parents et du comité de parents
Maude Colin-Lefebvre, représentante substitut du personnel professionnel
Serge Dufour, représentant du personnel de soutien
Virginie Guilbert-Couture, représentante des parents
Jacinthe Legault, représentante du personnel enseignant
Myriam Martin, représentante du service de garde
Émilie Moisan-De Serres, représentante des parents et vice-présidente
Denis Royer, parent substitut
Louise Roberge-Lemieux, directrice
Andréanne Bergeron, secrétaire

Étaient présents à titre de public lors de séance :

Mylène Renaud, parent substitut et présidente de l'OPP
Simon Melançon, parent substitut
Vincent Beaulieu, parent

Absents :

Isabelle Ouellet, représentante du personnel professionnel
Olivia Lafontaine, présidente et représentante des parents
Julia Béland-Godin, directrice-adjointe

Bloc ouverture

1. Ouverture de la séance

Madame Émilie Moisan-De Serres souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement et annonce l'ouverture de la séance à 19h00.

2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Madame Émilie Moisan-De Serres nous informe qu'il y a quorum et souhaite la bienvenue à madame Maude Colin-Lefebvre. C'est madame Johanne Beaulieu qui prendra la place d'Isabelle Ouellet dès la prochaine rencontre.

3. Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-13

IL EST PROPOSÉ par Madame Virginie Guilbert-Couture **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter l'ordre du jour suivant :

BLOC OUVERTURE

1. *Ouverture de la séance*
2. *Vérification du quorum*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022*
5. *Suivi au procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022*
6. *Période de questions du public*
7. *Invités spéciaux*

BLOC DÉCISION ET CONSULTATION

8. *Règles de régie interne*
9. *Budget de l'école l'année 2022-2023 (fiche 23)*
10. *Sorties sportives de plein air*
11. *Activité spéciale pour les finissants*

BLOC INFORMATION

12. *PEVR/ Projet éducatif*
13. *Rapport de la présidente, correspondance et dépôt de documents*
14. *Rapport de la directrice*
15. *Rapport du représentant au Comité de parents*
16. *Questions des membres*
17. *Date et heure de la prochaine rencontre*
18. *Levée de la séance*

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-14

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Bujold et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022.

Le procès-verbal du 27 septembre est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

Madame Émilie Moisan-De Serres fait le suivi du procès-verbal de la dernière séance.

Madame Louise Roberge-Lemieux parle du projet de Sécurité routière, elle a rencontré la présidente de l'OPP qui propose un projet pour l'Halloween. Les enseignantes et leurs élèves visionneront des capsules de sensibilisation dans les prochains jours.

Collecte de denrées de la St-Vincent-de-Paul du 4 novembre : Plus de 70 enfants se sont montrés intéressés. Belle participation à venir.

Caisse scolaire : La tournée des classes de la caisse scolaire a été faite dans les dernières semaines. Madame Jacinthe Legault partage son expérience avec son groupe.

La corvée de jardinage a été réalisée, madame Louise Roberge-Lemieux remercie les parents et madame Myriam Martin qui a participé avec des élèves du service de garde.

Retour sur la résolution de monsieur Denis Royer de la dernière séance visant à reconnaître l'expertise du personnel scolaire à l'occasion de la journée mondiale des enseignants et suggérant de s'y guider lors des décisions du Conseil. Des échanges ont lieu à ce sujet et tous reconnaissent l'importance de souligner l'apport du personnel à l'occasion de la journée mondiale des enseignants. Un amendement est apporté à la résolution afin de conserver uniquement le volet de reconnaissance sans le dernier volet qui touche les décisions du conseil.

Il est proposé par M. Royer, de considérer ce texte et d'adopter la résolution suivante :

Conseil d'établissement de l'École des Cœurs-Vaillants Séance du 27 septembre 2022

Depuis 1994, la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants de l'UNESCO est célébrée le 5 octobre. Elle a pour objectif de rendre hommage aux enseignantes et aux enseignants du monde entier, de tous les ordres d'enseignement, ce qui inclut bien sûr les directions d'école qui, au Québec, doivent être titulaires d'une autorisation permanente d'enseigner pour exercer leurs responsabilités.

La Loi sur l'Instruction publique a reconnu cette contribution essentielle du personnel enseignant qui, dans le cadre du projet éducatif de l'école, des programmes d'activités ou d'études établis par le ministre et des dispositions de Loi, a la responsabilité de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié afin d'assurer sa réussite. Le personnel enseignant possède une expertise essentielle et unique en pédagogie et il a notamment le droit de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié, ce qui confirme le principe de l'autonomie professionnelle.

Cette même Loi reconnaît aussi le rôle majeur de la direction qui veille à la qualité des services éducatifs dispensés à l'école et assure la direction pédagogique et administrative de l'école.

Aussi, le ministre de l'Éducation a rendu publique au printemps dernier sa Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026, intitulée Des milliers de talents pour accompagner les élèves. La mise en œuvre de cette Stratégie s'appuie sur un investissement de plus de 140 millions de dollars pour valoriser la contribution exceptionnelle du personnel scolaire à la réussite éducative des élèves du Québec.

En conséquence à ce qui précède :

- Considérant la Journée mondiale du personnel enseignant qui vise à reconnaître sa contribution à la réussite des élèves;
- Considérant l'article 19 de la Loi sur l'instruction publique, qui établit que le personnel enseignant possède une expertise essentielle en pédagogie, et l'article 96,1 de cette même loi qui reconnaît le rôle majeur de la direction dans la gestion pédagogique de l'école;
- Considérant la Stratégie ministérielle visant à valoriser le personnel scolaire qui reconnaît la contribution exceptionnelle du personnel scolaire à la réussite éducative des élèves du Québec;

Je demande que le Conseil d'établissement, afin de souligner cette journée, adopte ce soir une résolution visant à reconnaître comme centrale l'expertise du personnel enseignant et, plus largement, celle du personnel scolaire, dans toute décision prise dans le cadre de ses délibérations.

Denis Royer, parent
27 septembre 2022

Madame Virginie Guilbert-Couture propose un amendement à la résolution afin de conserver uniquement le volet de reconnaissance visant à souligner leur expertise et apport à l'occasion de la journée mondiale des enseignants sans le dernier volet de la dernière phrase : dans toute décision prise dans le cadre de ses délibérations.

Monsieur Mathieu Bujold appuie l'amendement de madame Virginie Guilbert-Couture.

Voici le paragraphe modifié dans le cadre de cette résolution: Je demande que le Conseil d'établissement, afin de souligner cette journée, adopte ce soir une résolution visant à reconnaître comme centrale l'expertise du personnel enseignant et, plus largement, celle du personnel scolaire.

6. Période de questions du public

Monsieur Vincent Beaulieu demande si les micro-ondes seront de retour cette année.

Monsieur Serge Dufour répond qu'ils ne seront pas de retour pour l'année scolaire 2022-2023. Il explique que pour la qualité des services aux élèves, cela permet aux éducatrices et éducateurs de passer plus de temps de qualité avec les élèves et que les élèves ont davantage de temps pour manger.

Monsieur Mathieu Bujold demande si des élèves plus vieux peuvent faire chauffer les repas. Monsieur Serge Dufour répond que le temps et les locaux sont des ressources rares. Madame Anabel Bujold partage son expérience.

7. Invités spéciaux

Madame Mylène Renaud, présidente de l'Organisation de participation de parents (OPP). Elle effectue le suivi de la première rencontre et présente les projets pour l'année 2022-2023.

Elle avait deux questions à soumettre au Conseil :

- L'OPP a-t-il un budget pour faire des photocopies?

Madame Louise Roberge-Lemieux propose de faire les photocopies gratuitement.

- Les membres de l'OPP ont-ils droit à un remboursement pour des frais de garde?

Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'il n'y a pas de montant dans les règles de régie interne, mais que 100\$ du budget non-utilisé pourrait être utilisé pour couvrir les frais de gardiennage de l'OPP. Le budget de fonctionnement du Conseil sera présenté à la prochaine séance du Conseil.

Bloc consultation et décision

8. Règles de régie interne

Émilie Moisan-De Serres fait un retour sur les modifications à apporter.

Ordre pour les substituts : Mesdames Émilie Moisan-De Serres et Virginie Guilbert-Couture sont d'accord de piger l'ordre des substituts. Monsieur Emmanuel Bouchard préfère établir l'ordre selon le vote. Madame Virginie Guilbert-Couture propose de statuer sur cette règle de l'AGA lors de la séance du Conseil prévue en juin.

Monsieur Denis Royer demande s'il pourra intervenir à la prochaine séance comme il agit ce soir en tant que substitut. Monsieur Mathieu Bujold est d'accord pour qu'il intervienne au point concernant les suivis au procès-verbal.

Il est suggéré de retirer l'envoi de la convocation par courrier.

Intervention du public et Séance extraordinaire : Monsieur Denis Royer suggère de se rappeler quel est le but de la rencontre extraordinaire et de se questionner si le public doit être présent ou non. Madame Virginie Guilbert-Couture et monsieur Emmanuel Bouchard sont d'accord que le public intervienne et de garder la phrase « le public peut intervenir ». Monsieur Serge Dufour appuie.

Temps de parole du public : Monsieur Denis Royer revient sur l'article 2.4 et dit qu'il est contre, ça va plus loin que la loi. Il propose de garder seulement l'article 2.1 laissant la présidence limiter les interventions. Il garderait tels quels les articles 2.2 et 2.3. Monsieur Mathieu Bujold dit que le public peut s'exprimer et ça peut être balisé et d'ajouter que le respect et le civisme sont de mises dans tout type de communication. Madame Émilie Moisan-De Serres suggère de garder 2.1 et d'ajouter la phrase « habituellement 10 minutes pour les

questions ». Il est également proposé d'ajouter la phrase « Les échanges se déroulent dans le respect et le civisme pour tous. »

Résolution prise par courriel : Madame Virginie Guilbert-Couture rappelle que la décision prise par courriel doit être ajoutée au procès-verbal. Il faut également en faire mention lors de l'adoption du PV.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-15

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Bujold et appuyé par madame Anabel Bujold et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter les règles de régie interne du Conseil d'établissement.

Les règles de régie interne sont **ADOPTÉES** à l'unanimité.

9. Budget de l'école 2022-2023 (Fiche 23)

Madame Louise Roberge-Lemieux présente le budget de l'école pour l'année scolaire 2022-2023 en mentionnant que celui-ci est équilibré. Elle présente les différentes dépenses et revenus de l'école des Cœurs-Vaillants. Un nouveau budget révisé sera présenté au mois de novembre ou décembre.

Madame Virginie Guilbert-Couture demande comment peut-on continuer le soutien individuel en classe l'année prochaine si le budget est réduit. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que les budgets sont issus d'enveloppes budgétaires du Ministère. Mesdames Anabel Bujold et Jacinthe Legault partagent leur expérience de co-enseignement, de soutien à la classe et d'aide individualisée. Ces mesures sont appréciées et permettent d'améliorer les conditions de travail. Monsieur Mathieu Bujold demande si le prochain budget peut être ajusté pour conserver cette annexe. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'il y a une marge de manœuvre dans une certaine mesure. Chaque école pouvait décider comment utiliser cette annexe budgétaire. À l'école des Cœurs-Vaillants, la direction a choisi de bonifier les tâches des enseignantes contractuelles associées aux différents niveaux scolaires.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Royer et appuyé par madame Jacinthe Legault et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'adopter le budget de l'école 2022-2023.

10. Sorties sportives de plein air

Madame Émilie Moisan-De Serres présente les sorties plein-air à venir.

Résolution CE-23/22-17

IL EST PROPOSÉ par madame Virginie Guilbert-Couture et appuyé par monsieur Serge Dufour et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'autoriser les sorties en plein-air pour l'année 2022-2023.

11. Activité spéciale pour les finissants

Jacinthe Legault rappelle l'intérêt pour une activité spéciale pour les finissantes et finissants lors de la séance du conseil de septembre. Avec l'équipe de 6^e année, elle a trouvé une croisière sur le Louis-Joliet à 71\$ par enfant (incluant transport et souper). C'est le prix qui est offert aux écoles.

Madame Maude Colin-Lefebvre demande si l'école couvre une partie de ce montant. Madame Louise Roberge-Lemieux répond que ce n'est pas prévu, puisqu'il s'agit d'une sortie spéciale en surplus aux activités et sorties éducatives prévues initialement. C'est pour cette raison qu'un sondage serait transmis aux parents afin de sonder leur intérêt.

Monsieur Emmanuel Bouchard demande s'ils pensent organiser des activités de financement. Madame Jacinthe Legault répond que l'équipe n'y a pas pensé encore. Il est prévu de demander du soutien à la Fondation, si nécessaire, pour permettre aux élèves de participer.

Résolution CE-23/22-18

IL EST PROPOSÉ par madame Émilie Moisan-De Serres et appuyé par madame Myriam Martin et **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'autoriser les enseignantes de 6^e année de sonder les parents pour l'activité des finissantes et des finissants.

Bloc information

12. PEVR – Projet éducatif

Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle la démarche du PEVR du Centre de services scolaire, et que le Projet éducatif de l'école découle du PEVR. Elle rappelle que le Conseil d'établissement devra adopter le Projet éducatif. La date visée pour l'adoption par les écoles est décembre 2023.

Monsieur Mathieu Bujold a participé au groupe de discussion sur le PEVR. Une autre séance aura lieu en novembre, il invite les membres du Conseil ayant des questions ou qui souhaitent de la documentation à le contacter.

Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle qu'il y aura éventuellement un comité de travail au Conseil d'établissement, mais que d'ici là, des étapes seront réalisées en amont en attendant le PEVR. Entre autres, elle ajoute que l'équipe-école déterminera les valeurs en janvier prochain. De plus, il est prévu de consulter les parents.

13. Rapport de la présidente, correspondance et dépôt de documents

Il n'y a aucun rapport à faire.

14. Rapport de la directrice

Madame Louise Roberge-Lemieux a le plaisir d'informer le conseil d'une subvention reçue du Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins de la caisse de Sainte-Foy. Les deux volets présentés pour le projet : « À Cœurs-Vaillants, on profite du bon air! » ont été acceptés et seront réalisés au printemps 2023. Les réalisations prévues sont l'aménagement d'un espace vélos et l'aménagement de la classe extérieure : ajout d'une structure (tableau) et d'une ombrière. Il y a eu l'assemblée générale de la Fondation des Enfants Découvreurs. Des ateliers de pleine conscience pour les élèves auront lieu en novembre, ils seront donnés par madame Johanne Beaulieu, psychologue de l'école. Le conseil des élèves organise un concours de

décoration de portes pour l'Halloween et les élèves dégusteront la canneberge (aliment vedette du mois) cette semaine. D'ailleurs, le projet bioalimentaire va bon train et plusieurs parents sont très impliqués.

Monsieur Serge Dufour fait état des activités parascolaires et du Service de garde. Les activités parascolaires ont débuté et ça se passe très bien. Il ajoute que 457 enfants dînent au service de garde (sur une possibilité de 505 élèves).

Madame Émilie Moisan-De Serres mentionne que l'offre de parascolaires est très appréciée. Monsieur Mathieu Bujold demande si les services alimentaires fonctionnent bien. Monsieur Serge Dufour répond que 90 enfants profitent du traiteur au quotidien. Les plus grosses journées sont le lundi et le vendredi avec 125 enfants inscrits.

15. Rapport du représentant du comité de parents

Monsieur Mathieu Bujold fait un résumé de la rencontre du comité de parents. Il invite les représentants de parents à le contacter s'ils ont des commentaires à faire pour qu'il les présente aux consultations du Centre de services. Il ajoute que le Centre de services propose un nouveau gabarit pour le rapport annuel du CE qui sera à produire. Il sera plus court que ceux produits par les écoles et davantage sous forme de tableau.

Lors de cette rencontre, Monsieur Mathieu Bujold a posé des questions sur l'anglais à savoir comment les écoles qui offrent l'anglais intensif concilient l'horaire lorsqu'ils ont trois classes de sixième année et pourquoi l'anglais n'est-il pas offert de manière optionnelle au Centre de services scolaire des Découvreurs.

Monsieur Denis Royer annonce qu'il a été contacté pour faire partie du comité de frais chargés aux parents. Il souligne son inconfort, puisqu'il n'est pas élu au comité de parents et qu'il s'agit d'un sous-comité. Monsieur Mathieu Bujold croit qu'il n'y a pas de souci à ce qu'il soit là comme il s'agit d'un sous-comité du comité des parents. Madame Émilie Moisan-De Serres demande à Mathieu de réécrire à monsieur Pomerleau pour clarifier la situation.

16. Questions des membres

Monsieur Denis Royer demande pourquoi madame Gignac est invitée à la prochaine rencontre. Madame Louise Roberge-Lemieux rappelle que c'est le Conseil qui en a fait la demande et que celui-ci s'est montré favorable. De plus, elle précise que ce modèle-là (1/3) n'existe pas au Centre de Services scolaire des Découvreurs. Comme elle a senti que les gens du Conseil étaient favorables à ce qu'elle vienne présenter, elle n'y voit pas de problème. Le but sera d'écouter notre invitée et d'être informés et comprendre les modalités vécues par cette dernière. Nous connaissons la réalité de notre milieu. Elle ne le voit pas comme un affront, mais bien une demande du Conseil.

Madame Émilie Moisan-De Serres demande si ce serait pertinent que la conseillère pédagogique en anglais du Centre de services soit présente. Madame Louise Roberge-Lemieux répond qu'elle travaille régulièrement avec l'équipe des services éducatifs et qu'elle fait appel à leurs services au besoin. L'an dernier, en suivi aux nombreuses demandes concernant l'anglais, elle a collaboré à plusieurs reprises.

Madame Virginie Guilbert-Couture informe que sa suggestion d'inviter Madame Gignac est motivée par son intérêt à connaître ce qui se fait ailleurs. Monsieur Denis Royer demande si la directrice d'une école vivant le modèle 1/3 aurait pu être invitée à la place de madame Gignac. Monsieur Mathieu Bujold ne voit pas d'affront à madame Roberge-Lemieux en invitant l'enseignante. Madame Roberge-Lemieux serait ouverte à échanger avec la directrice au besoin.

Monsieur Royer dit être sur ses gardes et explique l'historique du conseil. Madame Jacinthe Legault est heureuse de connaître d'où proviennent les inquiétudes. Madame Virginie Guilbert-Couture dit que ce sera l'occasion de poser des questions sur le fonctionnement et être en mode écoute pour analyser si cette formule peut fonctionner ici.

Monsieur Emmanuel Bouchard propose d'envoyer un mot de bienvenue au nouveau ministre de l'Éducation de la part du Conseil d'établissement. Selon lui, c'est un réseautage payant qui pourrait nous permettre d'accueillir monsieur Bernard Drainville à notre école lors d'événements rassembleurs. Madame Myriam Martin ajoute qu'il serait pertinent d'ajouter des mots d'enfants à cette lettre. Madame Émilie Moisan-De Serres approuve cette idée. Un projet de lettre devrait être élaboré.

17. Date et heure de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le mardi 22 novembre 2022 à 19h00.

18. Levée de la séance

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-23/22-19

IL EST PROPOSÉ par Émilie Moisan-De Serres et **RÉSOLU UNANIMEMENT** de lever la séance à 21h21.

Émilie Moisan-De Serres
Vice-présidente

Louise Roberge-Lemieux
Directrice

Index des résolutions

Résolutions	Date	Sujet
--------------------	-------------	--------------

CE-23/22-13	2022-10-25	Adoption de l'ordre du jour
CE-23/22-14	2022-10-25	Adoption du procès-verbal du 27 septembre
CE-23/22-15	2022-10-25	Adoption des règles de régie interne du CÉ
CE-23/22-16	2022-10-25	Adoption du budget de l'école Cœurs-Vaillants pour l'année 2022-2023
CE-23/22-17	2022-10-25	Adoption des sorties en plein-air pour l'année 2022-2023.
CE-23/22-18	2022-10-25	Autorisation de sonder les parents pour l'activité spéciale des finissantes et finissants.
CE-23/22-19	2022-10-25	Adoption de la levée de la séance